

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN,
TENUE LE JEUDI 29 JUIN 2017, À 17 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et
Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers
Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard
et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

216-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 17 h. Il
salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision
communautaire.

217-2017 REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

218-2017 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

219-2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 527-
2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 519-2017 :

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement
numéro 527-2017 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée et obtenue à l'adoption de
l'avis de motion donné le 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont reçu copie du
projet de règlement au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 527-2017
modifiant le règlement numéro 519-2017 afin d'augmenter la dépense et
l'emprunt pour un montant additionnel de 150 000 \$.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

220-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

221-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que l'assemblée soit et est close à 17 heures 04.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière